

## COMMUNIQUE DE PRESSE CGT HUISSIERS

**L'ULTRA LIBÉRALISME A L'ASSAUT DES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES ... en particulier des études d'huissiers.**

**La CGT dénonce certaines des préconisations du rapport de l'IGF sur les professions réglementées et en particulier, les études d'huissiers.**

L'ultralibéralisme, qui inspire ce document, portera un coup fatal au service public du droit en livrant ce secteur à la toute-puissance des marchés, ou sous couvert de concurrence, règne la loi du plus fort qui pénalise les classes moyennes et populaires au profit des riches.

Cela se traduira par des licenciements massifs dans la profession, ou à des recrutements à bas coûts pour maintenir les marges. La baisse de la qualité en sera une autre conséquence.

**1. Suppression du monopole de signification de procédures et décisions de justice.**

Cette mesure conduira à la mise en place d'opérateurs privés qui entraînera une baisse de la qualité et générera des licenciements conduisant à une pression sur les salaires.

**2. Réduction de 20 % du tarif forfaitaire.**

Si on applique cette réduction, les licenciements massifs sont inéluctables avec des pressions pour des rendements qui sont incompatibles avec le service rendu par ce secteur. Nous proposons que le montant élevé de ces tarifs qui génère un chiffre d'affaires important serve à élever le niveau de qualification des salarié-e-s pour un service de qualité. Cela se traduirait par des salaires à la hauteur des enjeux.

**3. Capacité d'évocation et de reformation de l'autorité de la concurrence sur les réversions des tarifs réglementés.**

Pourquoi pas, à condition que l'on ne se limite pas aux aspects économiques et que l'on prenne en compte les aspects sociaux.

**4. Prévoir une révision au moins quinquennale des tarifs.**

Pourquoi pas, à condition que l'on n'en reste pas aux gains de productivité mais que l'emploi, les salaires, les conditions de travail et la protection sociale soient pris en compte.

**5. Ouverture sans restriction du capital aux non professionnels.**

Non à l'ouverture totale au profit d'actionnaires poursuivant un but de rentabilité maximale, au détriment du service de qualité.

**6. Suppression des restrictions à la libre installation, sauf exception motivée.**

La liberté d'installation nécessite d'être encadrée par l'Etat qui doit garder la maîtrise d'un service de proximité adapté aux besoins.

**7. Budgétisation des dépenses qui relève de la dépense publique.**

Nous n'y sommes pas opposés, à condition que cette budgétisation et par conséquent le coût réel supporté par la délivrance du « *service gratuit* », prenne en compte tant l'économique que le social.

**C'est pourquoi la CGT appelle à la construction d'une mobilisation et demande à l'ensemble des salarié-e-s de discuter lors du rassemblement du lundi 15 septembre 2014 à 12h devant le TGI de Paris, 4 Boulevard du Palais, PARIS 1<sup>er</sup>.**

**Contact : [deploiement.fsetud@cgt.fr](mailto:deploiement.fsetud@cgt.fr)**